

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE WATERVILLE

À une séance régulière du conseil de la Ville de Waterville tenue le 1^{er} octobre 2018, à 19h08, en la salle municipale de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Nathalie Dupuis, mairesse.

Sont présents :

Nathalie Dupuis, mairesse
Philippe-David Blanchette, conseiller au siège no. 1
Gaétan Lafond, conseiller au siège no. 2
Karl Hunting, conseiller au siège no. 3
Gordon Barnett, conseiller au siège no. 4
René Couture, conseiller au siège no. 5
Carole Chassé, conseillère au siège no. 6

Madame Nathalie Isabelle, directrice générale et secrétaire-trésorière et Madame Marie-Céline Corbeil, adjointe administrative sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h08 par la mairesse, Madame Nathalie Dupuis.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour.
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance du 4 septembre 2018.
- 3.0 Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de septembre 2018.
- 4.0 Dépôt du rapport sur la délégation de dépenses pour septembre 2018.
- 5.0 Période de questions
- 6.0 Dérogations mineures :
 - 6.1 Dérogation mineure # 2018-09-0004 afin de de permettre la construction d'une passerelle en bois et d'un élévateur pour personne à mobilité réduite empiétant dans la marge de recul avant
 - 6.2 Dérogation mineure # 2018-09-0005 afin de permettre la conservation et de rénover l'agrandissement du bâtiment accessoire construit sans permis et excédant la superficie maximal autorisé de 100 mètres carrés
- 7.0 Règlements :
 - 7.1 Adoption règlement no 606 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Waterville



- 7.2 Adoption règlement no 607 sur la Gestion contractuelle de la Ville de Waterville
- 7.3 Avis de motion et présentation projet de règlement modifiant le règlement no 589 sur les compteurs d'eau

- 8.0 Résolutions :
 - 8.1 Exécution Jugement
 - 8.2 Paiement de la banque d'heures – Directrice générale
 - 8.3 Poste de secrétaire-réceptionniste – modification
 - 8.4 Calendrier des séances régulières du conseil pour l'année 2019
 - 8.5 Octroi d'un contrat en fourniture de sable d'hiver
 - 8.6 Octroi d'un contrat en fourniture de sel d'hiver
 - 8.7 Demande d'Autorisation CPTAQ – Échange de terrains
 - 8.8 Demande d'Autorisation CPTAQ – Déplacement sur le lot 2 444 482
 - 8.9 Projet dans le cadre du programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA)
 - 8.10 Aménagement des locaux de l'hôtel de ville
 - 8.11 Comité Environnement – Règles de fonctionnement
 - 8.12 Contribution financière à l'École des Enfants-de-la-Terre
 - 8.13 Achat ordinateur – Poste d'administration
 - 8.14 Contrôle qualitatif des matériaux – Asphalte 2018
 - 8.15 Approbation de la liste de destruction des archives

- 9.0 Varia

- 10.0 Questions des contribuables

- 11.0 Levée de l'assemblée

4129-2018-10-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.C-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville.

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.



ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2018

CONSIDÉRANT l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session ordinaire du 4 septembre 2018 au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller René Couture
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 septembre 2018 soit adopté.

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2018

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

Que les comptes payés et à payer du 1^{er} au 30 septembre 2018 soient adoptés :

- Les activités courantes du 1^{er} au 30 septembre 2018 : 409 926,80 \$
- Les salaires du 1^{er} au 30 septembre 2018 : 29 399,42 \$

La secrétaire-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par le biais du certificat no.273.

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION DE DÉPENSES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2018

La secrétaire trésorière dépose le rapport de délégation de dépenses pour le mois de septembre 2018.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2 personnes présentes. Les questions posées portaient sur les sujets suivants :

- Traitement des eaux pluviales de la rue vers la cour d'une propriété de la rue Principale Nord. Le drain pluvial ne fournit pas et l'excédent va dans la cours. Il y a un dénivelé de 1 pied dans la cour du citoyen suite à l'évacuation de l'eau vers sa cour.



- Poussière chez Bois Ouvrés causée par le transport des camions.
- Problème entre propriétaire par rapport à garage à 35 pouces de la ligne sur une propriété de la rue Principale Sud.
- Problématique suite à la plantation d'arbres. Plantation de pins et de saules sur la limite d'une propriété située sur la rue Principale Sud.
- Demande à avoir un règlement régissant la plantation près de la ligne en imposant une distance minimale de 4 m. de la ligne.

4132-2018-10-01

DÉROGATION MINEURE # 2018-09-0004 AFIN DE DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE EN BOIS ET D'UN ÉLÉVATEUR POUR PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE EMPIÉTANT DANS LA MARGE DE REcul AVANT

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée à la ville de Waterville relativement à une demande dérogation mineure afin de permettre la construction d'une passerelle en bois et d'un élévateur pour personne à mobilité réduite empiétant dans la marge de recul avant;

CONSIDÉRANT QUE le 535-537 rue du Couvent à Waterville portant le numéro de lot 1 801 722 se trouve en zone R-8;

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul minimale exigée au *règlement de zonage # 2008-472* exige une marge de recul minimale de 6 mètres;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6.1a) du *règlement de zonage # 2008-472* permet un empiètement de 2 mètres dans la marges de recul avant pour les porches, escalier, perrons et galerie pourvu qu'ils n'empiètent pas plus de 2 mètres dans cette marge en laissant un minimum de 1 mètre;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de l'installation nécessaire au fonctionnement des résidents;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de l'immeuble le sont depuis plusieurs années et qu'ils souhaitent y demeurer;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne cause aucun préjudice aux voisins immédiats ;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne contient aucun ouvrage de béton dans la marge et qu'il sera possible dans le futur de le démanteler;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'**approuver** la demande dérogation mineure afin de permettre la construction d'une passerelle en bois et d'un élévateur pour personne à mobilité réduite empiétant de 4.5 mètres dans la marge de recul avant **aux conditions suivantes :**



QUE :

- la structure soit construite en bois ou autre matériaux facilement retirable;
- la construction soit retirée dès le moment où l'usage cesse;
- rien ne paraisse lorsque la construction aura été démantelée;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette

Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal approuve la recommandation du CCU en approuvant la demande dérogation afin de permettre la construction d'une passerelle en bois et d'un élévateur pour personne à mobilité réduite empiétant de 4.5 mètres dans la marge de recul avant **aux conditions suivantes :**

QUE :

- la structure soit construite en bois ou autre matériaux facilement retirable;
- la construction soit retirée dès le moment où l'usage cesse;
- rien ne paraisse lorsque la construction aura été démantelée.

DÉROGATION MINEURE # 2018-09-0005 AFIN DE PERMETTRE LA CONSERVATION ET DE RÉNOVER L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT ACCESSOIRE CONSTRUIT SANS PERMIS ET EXCÉDANT LA SUPERFICIE MAXIMAL AUTORISÉ DE 100 MÈTRES CARRÉS

Point remis à une prochaine séance.

4133-2018-10-01

ADOPTION RÈGLEMENT NO 606 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE WATERVILLE

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting

Appuyé par le conseiller René Couture

Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement n°606 intitulé « règlement numéro 606 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Waterville».

4134-2018-10-01

ADOPTION RÈGLEMENT NO 607 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE DE WATERVILLE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond

Appuyé par le conseiller Gordon Barnett

Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement n°607 intitulé « règlement numéro 607 sur la gestion contractuelle de la Ville de Waterville».



**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT
LE RÈGLEMENT 589 SUR LES COMPTEURS D'EAU**

La conseillère Carole Chassé, donne avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement 589 sur les compteurs d'eau.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est **déposée** et remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

EXÉCUTION JUGEMENT

CONSIDÉRANT l'ordonnance rendue par l'Honorable Juge Claude Villeneuve dans le dossier du 780 rue Capelton ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire avait l'obligation de déposer une demande de permis de reconstruction conforme à la réglementation municipale et à l'ordonnance rendue au plus tard le 10 août 2018;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande de permis n'a été déposé à la Ville avant cette date ;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence et conformément au jugement rendu, le propriétaire avait jusqu'au 11 septembre 2018 pour démolir par lui-même le bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu 2 soumissions pour procéder à la démolition :

Fournisseur	Montant avant taxes
Normand Nadeau Excavation Inc.	10 800\$
Excavation E.W.	11 400\$

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire est Normand Nadeau Excavation;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville n'a d'autre choix que de procéder à l'exécution du jugement en procédant elle-même à la démolition du bâtiment ;



QUE la Ville donne le contrat à Normand Nadeau Excavation inc. au montant de 10 800\$ plus les taxes applicables pour la démolition et le nettoyage du terrain ;

QUE des frais de débranchement à Hydro-Québec et d'entreposage des biens qui auront été retirés du bâtiment avant la démolition et autres dépenses pourront s'ajouter aux frais ;

QUE tous les frais reliés à la démolition du bâtiment seront assimilés à une taxe foncière et recouvrable de la même manière;

QUE la Ville accorde un budget de 15 000\$ pour procéder à cette démolition.

4137-2018-10-01

PAIEMENT DE LA BANQUE D'HEURES – DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a accumulé plusieurs heures en banque;

CONSIDÉRANT QUE ces heures en banque ne peuvent être reprises en temps étant donné la charge de travail à venir et les vacances à prendre;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

DE payer les heures accumulées, en date du 22 septembre 2018, de la directrice générale aux taux horaire que représente la rémunération établie dans l'entente salariale approuvée par le conseil le 9 janvier 2017.

4138-2018-10-01

POSTE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE - MODIFICATION

CONSIDÉRANT QUE le poste de secrétaire-réceptionniste requière une modification au niveau du nombre d'heures hebdomadaires;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

DE modifier le nombre d'heures de travail du poste de secrétaire-réceptionniste pour la Ville de Waterville à raison de 20h par semaine et sur appel à partir du 10 septembre 2018.

4139-2018-10-01

CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit adopter un calendrier des séances régulières du conseil municipal;



Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le calendrier suivant pour les séances régulières du conseil municipal de l'année 2019 :

Heure des séances : 19h

Lundi 14 janvier 2019
Lundi 4 février 2019
Lundi 4 mars 2019
Lundi 1^{er} avril 2019
Lundi 6 mai 2019
Lundi 3 juin 2019
Mardi 2 juillet 2019
Lundi 12 août 2019
Mardi 3 septembre 2019
Lundi 7 octobre 2019
Lundi 4 novembre 2019
Lundi 2 décembre 2019

4140-2018-10-01

OCTROI D'UN CONTRAT EN FOURNITURE DE SABLE D'HIVER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit acheter du sable pour l'entretien de son réseau routier pour la saison hivernal 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a reçu 3 soumissions différentes avec les prix suivants :

Soumissionnaire	Prix à la tonne métrique transport aux frais de la Ville avant taxes	Prix à la tonne métrique transport aux frais du soumissionnaire avant taxes
Couillard construction Limitée	6.10 \$	9.65 \$
Gravière Bouchard inc.	4.20 \$	8.60 \$
Excavation Normand Nadeau	4.85 \$	9.25 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Gravière Bouchard inc. représente la meilleure offre à 4.20 \$ la tonne métrique transport aux frais de la Ville avant taxes et 8.60 \$ la tonne métrique transport aux frais du soumissionnaire avant taxes;



Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

DE retenir la soumission de Gravière Bouchard inc;

D'autoriser l'achat de 1 200 tonnes de sable pour l'entretien de son réseau routier hivernal 2018-2019.

4141-2018-10-01

OCTROI D'UN CONTRAT EN FOURNITURE DE SEL D'HIVER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit acheter du sel pour l'entretien de son réseau routier pour la saison hivernale 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a reçu 5 soumissions différentes offrant les prix à la tonne métrique suivants **avant taxes** pour :

- a) prix avec le transport aux frais et sous la responsabilité de la Ville
- b) prix avec le transport aux frais et sous la responsabilité du fournisseur
- c) prix avec le transport aux frais et sous la responsabilité du fournisseur, mais ce dernier devra avoir recours au poste d'affectation de la région no 5

Soumissionnaire	Prix a	Prix b	Prix c
Sel Warwick	79.00 \$	88.00 \$	108.00 \$
Sel Windsor (Mines Seleine)	90.00 \$	84.79 \$	84.79 \$
Compass minerals Canada corp	100.00 \$	121.22 \$	121.22 \$
SEBCI	94.32 \$	113.11 \$	125.82 \$
Cargill	103.80 \$	131.71 \$	131.71 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Sel Windsor représente la meilleure offre;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

DE retenir la soumission de l'entreprise Sel Windsor, option b, au coût de 84,79 \$ plus taxes la tonne métrique avec le transport aux frais et sous la responsabilité du fournisseur ;

D'autoriser l'achat de 450 tonnes de sel pour l'entretien du réseau routier hivernal 2018-2019.



DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ – ÉCHANGE DE TERRAINS

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot # 1 802 017 désire procéder à un échange de terrain (superficie d'environ 480 mètres carrés) équivalent soit provenant du lot # 1 802 017 avec le lot # 1 801 992 limitrophe à son champ agricole dans le but de faciliter les travaux agricoles avec les différentes machineries;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle configuration améliorerait l'efficacité des terrains des deux propriétaires impliqués à la convenance des deux parties;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation doit être demandée à la Commission de Protection du Territoire Agricole ;

La conseillère Carole Chassé déclare un conflit d'intérêt et se retire de la délibération

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à la majorité des conseillers présents

D'approuver la présente demande d'autorisation auprès de la CPTAQ.

DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ – DÉPLACEMENT SUR LE LOT 2 444 482

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot # 2 444 482 désire déplacer sa résidence hors de la zone inondable suite à l'avis technique de la sécurité civile;

CONSIDÉRANT QU'il est urgent de protéger les bâtiments suite aux multiples inondations;

CONSIDÉRANT QUE le déplacement de la résidence est essentiel à la sécurité des personnes qui y habitent;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation doit être demandée à la Commission de Protection du Territoire Agricole;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité

D'approuver la présente demande d'autorisation auprès de la CPTAQ.



PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LE PROJET DE MISE À NIVEAU DU SENTIER DE LA RIVIÈRE, AU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR (PSSPA)

CONSIDÉRANT QUE le projet d'accessibilité, de mise à niveau et d'amélioration du sentier de la rivière s'inscrit pour la ville de Waterville dans sa planification stratégique, sa politique famille et aînés et de son plan triennal d'immobilisation;

CONSIDÉRANT l'intérêt continuellement manifesté par les citoyens de Waterville et d'ailleurs pour la concrétisation d'un projet de mise en valeur et d'amélioration du sentier de la rivière;

CONSIDÉRANT QUE ce sentier offre de par sa localisation, une expérience de plein air singulière tant pour ses nombreux points de vue exceptionnels de la rivière Coaticook que par la richesse et la diversité du couvert forestier qu'il parcourt;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Waterville a entrepris des démarches avec les propriétaires touchés par le tracé du sentier en vue de pérenniser ce projet et que ces autorisations assureront à la ville tant l'usage du sentier pour ces citoyens et visiteurs que la responsabilité de l'entretien à long terme du sentier;

CONSIDÉRANT QUE d'importants travaux seront nécessaires pour assurer une mise à niveau conforme aux normes de sécurité et environnementales du sentier de la rivière qui permettront la fréquentation et l'accessibilité universelle tant pour la marche, le vélo que pour la pratique de la raquette en saison hivernale;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville autorise la présentation du projet du sentier de la rivière au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Waterville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Ville de Waterville désigne madame Nathalie Isabelle, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.



AMÉNAGEMENT DES LOCAUX DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE les locaux de l'ancienne CIBC, appartenant à la Ville, sont disponibles depuis le 1^{er} janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire agrandir ses bureaux en utilisant une partie des anciens locaux de la CIBC;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une soumission de P.C.I. 2000 Inc. pour l'aménagement de cette partie pour un montant de 9 427.95\$ taxes incluses;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par la conseillère Carole Chassé
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat à P.C.I. 2000 Inc. pour l'aménagement d'une partie des anciens locaux de la CIBC pour un montant de 9 427.95\$ taxes incluses;

D'accorder un montant supplémentaire d'environ 1 700 \$ pour l'achat d'équipement informatique, bureaux et travaux d'aménagement électronique;

De financer ces coûts à même le surplus du présent exercice financier.

COMITÉ ENVIRONNEMENT – RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville désire mettre sur pied un comité Environnement ayant comme mandat et mission, entre autres :

- Proposer une planification vers une transition écologique et durable;
- Développer des solutions concrètes d'adaptation aux changements climatiques;
- Proposer du matériel pédagogique et de l'information pour le public en matière environnementale;
- Proposer au conseil des orientations environnementales sur les activités de la ville, ses politiques et sa réglementation;
- Organiser des événements permettant de faire de la sensibilisation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite régir officiellement les règles de fonctionnement du comité Environnement ;

CONSIDÉRANT QU'un document décrivant les règles de fonctionnement du comité Environnement a été déposé aux membres du conseil municipal ;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'adopter les règles de fonctionnement du comité Environnement de la Ville de Waterville.



CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'ÉCOLE DES ENFANTS-DE-LA-TERRE

CONSIDÉRANT QUE la corporation de l'École les Enfants-de-la-Terre offre à la ville de Waterville de participer à l'édition 2018-2019 du plan de visibilité de leur corporation ;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par la conseillère Carole Chassé
Et résolu à l'unanimité

D'accorder une aide financière au montant de 500 \$ pour l'année 2018 à l'École les Enfants-de-la-Terre.

ACHAT ORDINATEUR – POSTE D'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'achat d'un ordinateur supplémentaire pour le département administratif ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu 3 soumissions pour un ordinateur et ses équipements (un moniteur et une licence Office) :

Fournisseur	Montant avant taxes
Brunelle Électronique	1 420\$
PC Expert	1 525\$
Info Expert	1 800\$

Il est proposé par le conseiller René Couture
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

D'accepter la soumission de Brunelle Électronique au montant de 1 420\$ plus les taxes applicables pour l'achat d'un ordinateur et ses équipements.

CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX - ASPHALTE 2018

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a octroyé un contrat d'asphaltage sur les rues Bellevue et Girardin;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville désire assurer un contrôle des matériaux ;

CONSIDÉRANT QUE deux laboratoires ont dûment répondu à l'appel d'offres et fourni les prix suivants :



Entreprise	Prix avant taxes
Groupe ABS	1 938.20 \$
EXP	2 770 .00 \$

CONSIDÉRANT QUE Groupe ABS est le plus bas soumissionnaire;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller René Clouture
Et résolu à l'unanimité

De donner le mandat à Groupe ABS pour le contrôle qualitatif des matériaux aux coûts de 1 938.20\$ plus les taxes applicables. La facturation sera unitaire en fonction des services rendus.

4150-2018-10-01

APPROBATION DE LA LISTE DE DESTRUCTION DES ARCHIVES

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 de la *Loi sur les archives*, oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

CONSIDÉRANT QUE l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier;

CONSIDÉRANT QUE l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal.

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité

D'approuver la liste de destruction des archives, déposée en annexe, préparée par Michel Hamel, de HB archivistes, s.e.n.c. et datée du 2018-09-27 et d'autoriser la secrétaire-trésorière à procéder à la destruction de ces documents.

VARIA

Aucun sujet

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions posées portaient sur les sujets suivants :

- Le comité environnement.



LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

Que la présente assemblée soit levée. Il est 20h00.

Nathalie Dupuis, mairesse

Nathalie Isabelle, directrice générale

